Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11769
27 novembre 2008

Observation de l'élection présidentielle en République d'Azerbaïdjan (15 octobre 2008)

Rapport
Bureau de l'Assemblée
Rapporteur: M. Andres HERKEL, Estonie, Groupe du Parti populaire européen

Sommaire **Page**

1. Introduction 1
2. Contexte politique, cadre juridique, enregistrement des candidats, administration électorale et campagne électorale 3
3. III. Environnement médiatique 4
4. Jour du scrutin 5
5. V. Résultats des élections 5
6. VI. Conclusions et recommandations 5
Annexe 1 6
Annexe 2 7
Annexe 3 9

1. Introduction

1. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire a décidé, lors de sa réunion du 23 juin 2008, de former une commission ad hoc de 30 membres pour observer l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008), sous réserve de recevoir une invitation, et a autorisé une mission préélectorale composée de cinq membres - un par groupe politique - choisis parmi les membres de la commission ad hoc. Le 27 juin 2008, le Bureau, sous réserve de la condition précitée, a approuvé la composition de la commission *ad hoc* et m'en a confié la présidence. Le 8 août 2008, le Président du Milli Majlis (Parlement) de la République d'Azerbaïdjan a invité l'Assemblée à observer l'élection présidentielle du 15 octobre.

2. À la suite de propositions émanant des groupes politiques, la commission ad hoc a été composée comme suit (les astérisques indiquent les membres ayant également participé à la mission préélectorale) :

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

– M. Rony BARGETZE Liechtenstein
– M. Jean-Guy BRANGER France
– M. Márton BRAUN Hongrie
– M^{me} Ingrida CIRCENE Lettonie
– M. Andres HERKEL* Estonie

– M. Eduard LINTNER Allemagne
– M. Egidijus VAREIKIS Lituanie
– M. Piotr WACH Pologne

Groupe socialiste (SOC)

– M. Vidar BJØRNSTAD Norvège
– M^me^ Sinikka HURSKAINEN Finlande
– M^me^ Evguenia JIVKOVA Bulgarie
– M. Maximiano MARTINS Portugal
– M. Ivan POPESCU Ukraine
– M. Indrek SAAR* Estonie
– Lord TOMLINSON Royaume-Uni

M^me^ Gisela WURM Autriche

Groupe démocrate européen (GDE)

– M. Mevlüt ÇAVUŞOĞLU* Turquie
– M. Igor CHERNYSHENKO Fédération de Russie
– M. Robert WALTER Royaume-Uni
– M. Yury ZELENSKIY Fédération de Russie

Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)

– M. Michael HANCOCK Royaume-Uni
– M^me^ Nursuna MEMECAN Turquie
– M^me^ Kriistina OJULAND Estonie
– M. Paul WILLE Belgique

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

– M. Hakki KESKIN* Allemagne

3. Suite à l'accord de coopération entre l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), celle-ci a été invitée à participer à cette mission d'observation électorale. Elle a été représentée par M. Owen Masters (Royaume-Uni), assisté par M. Serguei Kouznetsov (Secrétariat).

4. M. Dronov, M. de Buyer, M^me^ Jamal, M^me^ Gastl et M^me^ Bargellini ont assuré le secrétariat de la commission ad hoc, M. Dronov et M^me^ Morel assurant celui de la mission préélectorale.

5. La mission préélectorale s'est rendue à Bakou du 16 au 18 septembre 2008. Elle a rencontré des membres de la délégation azerbaïdjanaise auprès de l'Assemblée parlementaire, le président du Milli Majlis, les candidats à l'élection présidentielle, y compris M. Aliev, Président sortant. Elle s'est également entretenue avec le président de la Commission électorale centrale (CEC), avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice, avec le président de la Cour constitutionnelle, avec des membres du corps diplomatique en poste à Bakou et avec divers représentants de la société civile et des médias. En outre, la mission a rencontré les dirigeants de cinq partis politiques qui s'étaient retirés de la course électorale.

6. Dans sa déclaration faite à l'issue de la visite (Annexe 1), la mission préélectorale a relevé des améliorations sur le plan législatif propices au bon déroulement de l'élection, dont certaines, et non des moindres, découlent des recommandations adressées par la Commission de Venise. La mission a néanmoins admis que certaines questions clés, telles que la représentation équitable au sein des commissions

électorales ou l'honnêteté avec laquelle la campagne est menée, relèvent davantage de la pratique électorale que de la lettre de la loi. La mission s'est inquiétée du prétendu manque d'intérêt du public pour la campagne et a regretté la décision des cinq partis d'opposition de se retirer de la course.

7. La commission ad hoc a mené sa mission d'observation du 13 au 15 octobre 2008 (voir en Annexe 2 le programme de la visite). Le jour du scrutin, la commission s'est divisée en 16 équipes pour observer les élections à Bakou et dans ses environs (trois équipes), à Surakhani, à Sumgait, à Yasamal, à Divichi, à Ali Bairamly, à Hadjiqabul, à Salyan, à Siyazan, à Khatai, à Sabail, à Sabirabad, à Quobustan, à Ganja, à Yevlakh et à Kyurdamir.

8. La commission ad hoc faisait partie de la Mission internationale d'observation des élections (MIOE), qui comprenait également une délégation du Parlement européen et la mission d'observation de l'OSCE/BIDDH. Les relations avec nos partenaires de la délégation du Parlement européen ont été cordiales, celles avec le BIDDH plus difficiles. Les chefs des trois délégations constituant la MIOE ont présenté une déclaration conjointe lors d'une conférence de presse tenue le 16 octobre à 17h30 (Annexe 3).

2. Contexte politique, cadre juridique, enregistrement des candidats, administration électorale et campagne électorale

9. Depuis les élections parlementaires de 2005, le pouvoir en place et l'opposition ne dialoguent quasiment pas et leurs relations restent tendues. Cinq partis d'opposition ont décidé de ne pas prendre part à la course électorale, invoquant des entraves à l'égalité des chances. Cela étant, de nombreux observateurs de notre commission ont estimé que l'explication était toute autre : les cinq partis en question, conscients de l'impossibilité pour eux de gagner l'élection, ont décidé de se retirer pour sauver la face, dans la perspective des prochaines élections législatives, lors desquelles ils peuvent encore espérer accéder au Parlement.

10. Le 30 juillet 2008, la CEC a fixé la date de l'élection présidentielle au 15 octobre, conformément aux dispositions constitutionnelles qui s'appliquent. Le Président est élu au suffrage universel, à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Si aucun candidat n'obtient plus de la moitié des votes, un second tour est organisé. Cette élection était la troisième élection présidentielle depuis l'adoption en 1995 de l'actuelle Constitution. Le président sortant a été élu pour la première fois en 2003 avec 77 % des voix.

11. Les élections présidentielles azerbaïdjanaises sont principalement régies par la Constitution nationale et par le Code électoral. Certaines des dernières modifications apportées au Code électoral en juin 2008 découlent de recommandations adressées précédemment par la Commission de Venise et par l'OSCE/ BIDDH, notamment l'interdiction explicite pour les fonctionnaires de l'État et les pouvoirs locaux d'interférer de manière illicite avec le processus électoral et le marquage à l'encre des doigts des électeurs.

12. Malheureusement, la recommandation adressée par la Commission de Venise et par l'OSCE/BIDDH de revoir la composition des commissions électorales afin qu'elles ne soient pas dominées par des forces pro-gouvernementales n'a pas été retenue. Par ailleurs, il n'a pas été donné suite, ou seulement partiellement, aux recommandations concernant l'enregistrement des candidats, le vote des militaires, les plaintes et les procédures en appel et l'invalidation des résultats.

13. Le Code électoral contient toujours des incohérences et des ambiguïtés. La modification de certains autres textes de loi pertinents, tel le Code de procédure civile, aurait permis de résoudre certaines contradictions, notamment en ce qui concerne le rôle joué par les tribunaux de district dans le traitement des plaintes et les procédures en appel se rapportant aux élections.

14. La nouvelle loi sur la liberté de réunion est une avancée significative. Il reste que sa mise en application n'a pas toujours été conforme à sa lettre : on a relevé au moins un cas où elle a été interprétée et mise en application de façon restrictive, en l'occurrence par les autorités de la ville de Bakou. Alors que la loi dispose que les organes exécutifs concernés doivent prévoir des lieux particuliers pour les rassemblements et publier la liste des « sites proposés » afin que les organisateurs puissent faire leur choix, les instances exécutives de Bakou, estimant que ladite liste était exhaustive, ont rejeté la demande des partis d'opposition concernant la tenue de rassemblements sur des sites non listés.

15. Dix des vingt et un candidats potentiels dont la nomination a été approuvée par la CEC ont présenté les documents requis et les formulaires de signature de soutien dans les délais impartis. Les futurs candidats devaient recueillir 40 000 signatures d'électeurs inscrits provenant de 60 circonscriptions au moins. Les

modifications récentes apportées au Code électoral avaient réduit le nombre de signatures requises de 45 000 à 40 000 mais ont aussi supprimé la possibilité pour les candidats potentiels de remplacer les signatures par une caution financière.

16. La CEC a enregistré sept candidats à la présidence : M. Ilham Aliev (YAP), Président sortant, M. Igbal Agazadeh (Parti Umid), M. Hafiz Hajiyev (Parti moderne Musavat), M. Gudrat Hasanguliev (Parti du Front populaire uni d'Azerbaïdjan), M. Fazil Mustafayev (Parti de la Grande formation), M. Fuad Aliev (Parti libéral-démocrate) et M. Gulamhuseyn Alibayli (sans étiquette).

17. L'enregistrement de deux candidats potentiels a été rejeté pour cause d'invalidité d'un grand nombre de signatures de soutien. Un autre candidat potentiel a fourni des formulaires de signature vierges.

18. L'élection était administrée par une administration électorale à trois niveaux comprenant la CEC, 125 commissions électorales de circonscription (CECir) et 5 326 commissions électorales de quartier (CEQ). En outre, 33 bureaux de vote étaient installés à l'étranger dans des locaux diplomatiques et consulaires azerbaïdjanais de 27 pays.

19. Les membres des commissions électorales sont désignés de sorte qu'un tiers d'entre eux représente la majorité parlementaire, un tiers la minorité parlementaire et un tiers des parlementaires élus en tant que candidats indépendants.

20. La CEC a été très active dans l'élaboration des règles et réglementations. Elle a lancé un programme éducatif complet à destination des électeurs ainsi qu'un programme de formation intensive pour les administrateurs électoraux. Les préparatifs de l'élection se sont déroulés sans incident et dans les délais impartis.

21. Les listes électorales ont été rendues publiques dans les délais impartis. Dans un souci de meilleure transparence, la CEC a publié ces listes sur son site Internet, permettant ainsi aux électeurs de vérifier en ligne l'exactitude des informations. À noter la création d'une permanence téléphonique chargée de donner des informations sur l'enregistrement des électeurs. Il n'a pas été signalé de problèmes ou d'inexactitudes graves dans les listes électorales.

22. De façon générale, la campagne électorale a été discrète, ce que certains ont interprété comme un manque d'intérêt du public pour l'élection. Cependant, le jour du scrutin, le taux de participation a été élevé. La décision de certains partis d'opposition d'interrompre la course électorale pour leurs candidats respectifs a limité le suspense préélectoral. Le candidat sortant s'est abstenu de mener lui-même une campagne active sous prétexte de laisser plus de chances aux autres candidats. En conséquence, il n'a que rarement engagé le dialogue avec les électeurs et n'a pas débattu directement de questions politiques avec les autres candidats.

23. On ne peut que se féliciter de la décision prise par le président sortant le 6 août de faire retirer, sur l'ensemble du territoire azerbaïdjanais, tous les portraits et toutes les affiches le représentant, de sorte que tous les candidats puissent faire campagne dans des conditions d'égalité. Cela étant, des affiches représentant l'ex-président Heydar Aliev, parfois en compagnie du président sortant, sont restées en place dans de nombreux endroits.

24. Dans l'ensemble, tous les candidats ont pu sans difficulté transmettre leurs messages aux électeurs et leurs demandes pour organiser des rassemblements ont, pour l'essentiel, été acceptées.

25. Parallèlement, les représentants de la MIOE relevant de l'OSCE/BIDDH ont signalé quelques plaintes concordantes selon lesquelles certaines personnes ont parfois été forcées d'assister à des rassemblements du YAP et, à deux occasions, à un rassemblement organisé par un autre parti. Des étudiants de niveau universitaire et des écoliers en uniforme accompagnés de leurs professeurs auraient été vus à des rassemblements organisés par le YAP.

3. III. Environnement médiatique

26. Malgré le nombre impressionnant d'organes d'information en Azerbaïdjan, le problème de l'indépendance et de la liberté des médias dans ce pays reste problématique.

27. Un nombre important de journalistes ayant critiqué les autorités ont fait l'objet de poursuites civiles et pénales, qui ont parfois donné lieu à des peines d'emprisonnement et des amendes. En décembre 2007, cinq journalistes ont été graciés par le président mais trois des journalistes de l'opposition les plus en vue, Eynulla Fatullayev, Ganimat Zahidov and Sakit Zahidov (Mirza Sakit) sont toujours emprisonnés.

28. Le temps d'antenne gratuit accordé aux candidats par le Code électoral a été réparti sous la forme de débats classiques à la télévision et à la radio d'État. Le président sortant, ayant choisi de ne pas participer à ces débats en personne, a envoyé des représentants. En outre, les candidats ont pu informer le public de leurs intentions par le biais de la publicité payante et dans la presse écrite.

29. Au cours des quatre semaines qui ont précédé l'élection, la télévision publique a consacré 51 % de sa couverture politique et électorale au président (16 %), au gouvernement (22 %), au YAP (10 %) et à l'administration présidentielle (3 %). Le contenu en était soit positif, soit neutre. Par comparaison, la couverture totale pour l'ensemble des autres partis politiques n'a été que de 12 %. Par ailleurs, la chaîne de télévision publique a été la seule à tenter d'assurer une couverture plus équilibrée des candidats et des forces politiques.

4. Jour du scrutin

30. Le jour du scrutin a été globalement calme et pacifique. Le taux de participation a été élevé.

31. Néanmoins, selon les observateurs indépendants des partis, des ressources administratives auraient une fois encore, lors de cette élection, été utilisées abusivement, en particulier pour contraindre des électeurs à voter, notamment des étudiants et des fonctionnaires, afin de gonfler le taux de participation. La commission ad hoc n'a pu ni infirmer ni confirmer ces allégations.

32. La commission ad hoc s'est répartie en 16 équipes. Chaque équipe s'est rendue dans 10 à 15 bureaux de vote afin d'observer l'ouverture des bureaux, le déroulement du scrutin et le dépouillement. L'organisation et la conduite des opérations de vote ont laissé une impression globalement positive. Les observateurs de la MIOE ont évalué positivement les procédures d'ouverture dans 88 % des bureaux de vote observés et le déroulement du scrutin dans 94 %. L'évaluation du dépouillement et de la présentation des résultats a été moins bonne, mais, dans l'ensemble, les observateurs de l'Assemblée n'ont pas noté de graves irrégularités.

33. Il convient de féliciter l'administration électorale, qui a assuré une conduite efficace et professionnelle du processus de vote et de dépouillement.

5. V. Résultats des élections

34. Le 22 octobre 2008, la Cour constitutionnelle d'Azerbaïdjan a officiellement ratifié le résultat des élections, remportées par le Président sortant, M. Ilham Aliev, avec 88,73 % des suffrages exprimés, le taux de participation s'élevant à 75,64 %.

35. M. Igbal Agazadeh a obtenu 2,86 % des voix, M. Fazil Mustafayev 2,47 %, M. Gudrat Hasanguliev 2,28 %, M. Gulamhuseyn Alibayli 2,23 %, M. Fuad Aliyev 0,78 % et M. Hafiz Hajiyev 0,65 %.

36. Selon la CEC, aucune plainte n'a été déposée après le jour du scrutin.

6. VI. Conclusions et recommandations

37. La commission ad hoc a conclu que le résultat de l'élection présidentielle tenue le 15 octobre 2008 en République d'Azerbaïdjan traduisait la volonté de l'électorat national.

38. Lors de cette élection présidentielle, le peuple azerbaïdjanais a voté pour la stabilité et la continuité dont le président sortant est l'expression. Le président réélu disposera d'un solide mandat, confié par une majorité d'Azerbaïdjanais.

39. La commission ad hoc, regrettant la décision prise par cinq partis politiques de ne pas prendre part à l'élection, s'est exprimée en faveur d'une amorce de dialogue réel entre le pouvoir en place et l'opposition, laquelle a sa part de responsabilité dans cette élection que certains taxent d'élection sans véritable choix.

40. Selon les conclusions de la commission ad hoc, le scrutin a été correctement administré et la législation applicable améliorée. Elle invite les autorités azerbaïdjanaises à poursuivre leur coopération avec le Conseil de l'Europe afin d'améliorer encore la législation et les pratiques électorales du pays.

41. A l'avenir, et spécialement lors des prochaines élections législatives, l'Azerbaïdjan aurait tout intérêt à ce que la qualité de l'administration électorale observée lors de la présente élection aille de pair avec une véritable concurrence entre programmes et idées politiques.

Annexe 1

Azerbaïdjan : déclaration de la délégation d'observation préélectorale de l'APCE

Strasbourg, 18.09.2008 – La délégation d'observation préélectorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), composée de cinq membres (*), qui s'est rendue en Azerbaïdjan en vue de l'élection présidentielle d'octobre, a noté des améliorations qui devraient instaurer des conditions propices à un bon scrutin. Ces améliorations ont pris en compte, même si ce n'est que partiellement pour quelques-unes d'entre elles, un certain nombre de recommandations formulées par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

La délégation a néanmoins admis que certaines questions clés, telles que la représentation équitable au sein des commissions électorales ou l'honnêteté avec laquelle la campagne est menée relèvent davantage de la pratique électorale que de la lettre de la loi. La délégation est encouragée par les déclarations de hauts représentants azerbaïdjanais, qui lui ont assuré que leur but est que l'élection se déroule dans le calme, soit bien gérée et respecte les normes européennes.

Etant préoccupée par l'impression d'un désintérêt du public, la délégation souhaite fermement que l'électorat s'intéresse davantage à la campagne qui a débuté hier.

Bien que sept candidats présidentiels aient été enregistrés, ce qui laisse présager une pluralité de choix et une réelle compétition, la décision de cinq partis d'opposition de ne pas participer au vote est des plus regrettables. Même si un parti politique et ses dirigeants ne voient pas de perspectives claires de gagner ou s'ils estiment que leurs droits démocratiques sont limités, voire violés, ils n'en devraient pas moins participer à la course électorale dans l'intérêt de leurs partisans.

A cet égard, la délégation invite vivement tous les partis du spectre politique, y compris ceux qui ne participent pas aux élections, à agir de manière responsable et à entamer entre eux un véritable dialogue. Toutes les forces politiques, quelles que soient leurs différences, devraient dépasser les récriminations à l'égard des autres pour traiter les questions de fond dans une interaction constructive.

La délégation s'est rendue à Bakou du 16 au 18 septembre 2008, à l'invitation du Président du Parlement de l'Azerbaïdjan, pour faire une évaluation du climat politique durant la campagne électorale et de l'avancée des préparatifs pour le scrutin du 15 octobre.

Elle a rencontré, entre autres, le Président de l'Azerbaïdjan, le Président du Parlement, tous les candidats à l'élection présidentielle, les dirigeants des partis d'opposition, les ministres de l'Intérieur et de la Justice, le Président de la Cour constitutionnelle, des représentants de la société civile et des médias ainsi que des membres du corps diplomatique en poste à Bakou. Une délégation complète d'observateurs de l'APCE, composée de 30 membres, se rendra en Azerbaïdjan en octobre pour observer le scrutin proprement dit.

– ----------

Annexe 2

Comission ad hoc chargée d'observer l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (15 octobre 2008) Programme du 13 au 16 octobre 2008

Dimanche 12 octobre 2008

Soirée/nuit : Arrivée des membres de la délégation.

Lundi 13 octobre 2008

10h00 Réunion de la commission ad hoc

14h00 – 14h15 Ouverture par les chefs des délégations parlementaires

– . Chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

– . Chef de la délégation du Parlement européen

14h15 – 14h45 Contexte politique

– . M^me^ Veronika Kotek, Représentante spéciale, Bureau du Conseil de l'Europe en Azerbaïdjan

– . M. Alan Waddams, Ambassadeur, Chef de la délégation de la Commission européenne auprès de la République d'Azerbaïdjan

14h45 – 16h30 Briefing par l'équipe centrale de la MOE de l'OSCE/BIDDH

Introduction

– . M. Boris Frlec, Ambassadeur, Chef de mission

– Vue d'ensemble du contexte politique, activités de campagne et paysage médiatique

– . M^me^ Raphaelle Mathey, analyste politique

– . M. Rasťo Kužel, analyste des médias

– Cadre électoral, procédures de vote et formulaires d'observation

– . M^me^ Francine Barry, analyste juridique et Samad Mukhamedov, analyste juridique

– . M. Rumen Maleev, analyste des élections

– . M. Stefan Krause, Chef de mission adjoint

– . M. Anders Eriksson ou Hans Schmidt, experts en statistiques

– Sécurité des observateurs

– . M. Emil Pyrich, Responsable de la sécurité

16h30 – 17h15 Administration électorale

– . M. Mazahir Panahov, Président de la CEC

17h15 – 18h00 Échange de vues avec des organisations internationales

– . M. Dan Blessington, Fondation internationale pour les systèmes électoraux

– . M. Jake Jones, Directeur national, Institut républicain international

– . M. Arjen de Wolff, Directeur national, Institut démocratique national

18h00 – 18h45 Briefing par des experts politiques nationaux

– . M^me^ Leila Aliyeva, Centre d'études nationales et internationales

– . M^me^ Irada Bagirova, chercheur

– . M. Fariz Ismailzade, Académie diplomatique d'Azerbaïdjan

18h45 – 19h15 Table ronde avec des organisations observatrices

– . M. Anar Mammadli, Directeur exécutif, Centre d'observation des élections

– . M. Maharram Zulfugarli, Directeur du siège des élections, Association pour le développement de la société civile en Azerbaïdjan

Mardi 14 octobre 2008

– 9h – 11h45 Réunions avec les représentants des partis politiques et des coalitions (1re session)

– . M. Igbal Agazade, Parti Ümid d'Azerbaïdjan

– . M. Gulamhuseyn Alibayli, candidat sans étiquette

– . M. Fuad Aliyev, Parti libéral-démocrate d'Azerbaïdjan

– . M. Ali Ahmadov, Vice-Président, Parti Nouvel Azerbaïdjan

– . M. Hafiz Hajiyev, Parti moderne Musavat

11h45 – 13h15 Réunions avec les représentants des partis politiques et des coalitions (2e session)

– . M. Gudrat Hasanguliyev, Parti du Front populaire uni,

– . M. Fazil Gazanfaroglu Mustafayev, Parti de la Grande formation,

– . Réunion conjointe avec des représentants des partis ne participant pas aux élections : M. Ali Aliyev, Parti citoyen et du développement ; M. Ali Karimli, Parti du Front populaire ; M. Eldar Namazov, Forum public « Pour l'Azerbaïdjan » ; M. Isa Gambar, Parti Musavat ; M. Avaz Temirhan, Parti libéral azerbaïdjanais

13h15 – 14h15 Table ronde avec les représentants des médias

– . M. Ismayil Omarov, Directeur, télévision publique

– . M. Elchin Shikhli, Éditeur en chef, Zerkalo

– . M. Emil Huseynov, Président, Institut pour la sécurité et la liberté des reporters

– . M. Galib Bayramov, Éditeur en chef adjoint, Journal 525

– . M. Azer Ahmadov, Directeur, Azadlig

14h15 Conclusion

14h25 Déploiement

– Briefing spécifique pour les régions, organisé par les équipes des observateurs à long terme (LTO) 1, 2 et 3 de l'OSCE/BIDDH

– Réunion avec les interprètes et les chauffeurs

Mercredi 15 octobre 2008

Observation de l'élection présidentielle

Jeudi 16 octobre 2008

08h00 Réunion de la commission ad hoc

17h30 Conférence de presse (hôtel Hyatt Bakou)

Annexe 3

Scrutin présidentiel en Azerbaïdjan : des progrès considérables, mais tous les engagements ne sont pas remplis

Strasbourg, 16.10.2008 – En Azerbaïdjan, des progrès considérables ont été accomplis dans l'organisation des élections présidentielles d'hier, mais tous les engagements internationaux souscrits par le pays n'ont pas été remplis. Telles sont les conclusions des observateurs du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et du Parlement européen (PE), publiées aujourd'hui dans un communiqué conjoint.

Les élections ont été conduites de manière pacifique, mais sans rude concurrence ni vibrants débats politiques relayés par les médias. Elle ne présentait donc pas tous les éléments fondamentaux d'une élection démocratique pluraliste et significative. Malheureusement, certains partis d'opposition ont boycotté l'élection, alléguant d'obstacles persistants. Cela a limité encore davantage la possibilité, pour les électeurs, de faire des choix significatifs.

> *« Des améliorations notables ont été constatées dans la conduite de cette élection, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour répondre à des engagements internationaux cruciaux, notamment en matière de pluralisme, de neutralité dans l'environnement de la campagne, et de médias », a déclaré l'ambassadeur Boris Frlec, Chef de la mission d'observation de l'élection de l'OSCE/BIDDH.*
>
> *« Tandis que notre appréciation du jour du scrutin est globalement positive, et peut-être décrit comme un progrès considérable, l'observation d'une élection prend également en compte le contexte plus large des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. A cet égard, la question de la liberté de la presse en Azerbaïdjan demeure un motif de préoccupation », a indiqué Andres Herkel, chef de la délégation de l'APCE.*
>
> *« Selon nos observations pendant la journée du scrutin, les élections étaient bien préparées et se sont bien déroulées dans l'ensemble. En revanche, nous regrettons vivement l'absence de réelle compétition liée au boycott des principaux partis d'opposition, ainsi que l'absence de réelle campagne électorale » a quant à elle déclaré Marie Anne Isler Béguin, Chef de la délégation du PE.*

Les autorités ont fait des efforts pour créer des conditions plus équitables à l'intention des candidats, et les élections ont été organisées de manière globalement efficace ; néanmoins certaines insuffisances ont été observées le jour du scrutin, en particulier lors de la phase cruciale du décompte des voix et du dépouillement. Les observateurs ont noté que la campagne était en général plutôt discrète ; le Président en exercice n'a pas mené de campagne personnelle et les autres candidats n'ont guère été soutenus publiquement. Selon la commission électorale centrale, la participation a atteint le taux élevé de 75 %.

La Mission internationale d'observation de l'élection compte 440 observateurs issus de 43 pays, dont 45 observateurs de longue durée et 340 observateurs de courte durée déployés par l'OSCE/BIDDH, ainsi que 31 parlementaires et agents de l'APCE et 10 du PE.

Pour de plus amples informations, contacter :

Jens-Hagen Eschenbacher, OSCE/BIDDH, +994 (0)51 80 59 568 ou +48 603 683 122, jens@odihr.pl

Nathalie Bargellini, APCE, +33 665 40 32 82, nathalie.bargellini@coe.int

Thomas Grunert, PE, +32 49 89 83 369, thomas.grunert@europarl.europa.eu